



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2016
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 97 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

Lettre datée du 10 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

À la fin du mois d'avril 2016, la délégation ukrainienne a transmis à l'Organisation des Nations Unies deux documents calomnieux établis par les autorités ukrainiennes en vue du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, qui s'est tenu à Washington. La Russie n'a pas participé au Sommet et n'aurait pas réagi à ces allégations si l'Ukraine ne les avait pas introduites dans l'enceinte de l'ONU.

Les attaques antirusses contenues dans lesdits documents sont gratuites et dénuées de tout fondement, et ont pour seul objectif de rejeter sur la Russie la responsabilité des problèmes que rencontre l'Ukraine.

La Russie a répondu à ces attaques dans les déclarations faites par sa délégation devant l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le document de l'Agence internationale de l'énergie atomique publié sous la cote INFCIRC/876.

Les États Membres de l'ONU devraient être préoccupés non par les « complots de la Russie » issus de l'imagination des autorités ukrainiennes, mais par la situation extrêmement alarmante sur le plan de la sécurité nucléaire qu'a provoquée la politique menée par Kiev sur le territoire même de l'Ukraine.

Des forces extrémistes ayant diverses armes de guerre à leur disposition sont toujours en activité. En témoignent notamment l'opération menée par l'organisation Secteur droit, interdite en Russie, pour s'emparer du contrôle de la centrale nucléaire du sud de l'Ukraine, dans la ville d'Energodar, et le bombardement par les forces armées ukrainiennes de plusieurs sites nucléaires dans la région du Donbass, notamment un important site d'enfouissement de déchets radioactifs à Donetsk.

Les autorités ukrainiennes s'obstinent à vouloir alimenter les centrales du pays de combustible nucléaire de fabrication américaine. Cette pratique a déjà causé des défaillances dans plusieurs centrales dotées de réacteurs de type VVER, aussi bien en Ukraine que dans d'autres pays.



Le régime de régulation forcée que les autorités ukrainiennes ont décidé d'imposer aux centrales nucléaires ukrainiennes risque d'entraîner une chute de la puissance de sortie qui n'a pas été prévue lors de la conception des réacteurs ukrainiens, ce qui est susceptible de provoquer un accident nucléaire. De surcroît, le placement dans la zone active d'une centrale d'un combustible qui n'a jamais été testé avec le réacteur concerné lors de sa fabrication démultiplie le risque de catastrophe nucléaire. Tout juste 30 ans après la catastrophe survenue dans la centrale nucléaire ukrainienne de Tchernobyl, les autorités ukrainiennes font des expériences dangereuses qui menacent de compromettre la sécurité de l'Europe toute entière.

Il y a lieu de s'inquiéter tout particulièrement de la mise en place, depuis le coup d'État de février 2014, d'une infrastructure financée par des fonds étrangers qui permettra le stockage massif de déchets radioactifs sur le territoire ukrainien. En juin 2015, les autorités ukrainiennes ont notamment annoncé l'ouverture, dans la zone d'exclusion de Tchernobyl, d'un site de stockage centralisé de déchets radioactifs. Au cours des prochaines décennies, l'Ukraine compte accroître la capacité dudit site afin qu'il puisse accueillir plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de déchets nucléaires, ce qui, d'après les experts, dépasse largement les besoins du pays. De toute évidence, l'infrastructure est destinée à recevoir des déchets d'autres pays. Autrement dit, les autorités ukrainiennes ont décidé de transformer l'Ukraine en décharge nucléaire. Le fait d'installer un site de stockage de déchets nucléaires dans un territoire politiquement et économiquement instable aura très certainement des répercussions, et ceux qui en porteront l'entière responsabilité sont non seulement les autorités ukrainiennes mais aussi les États qui appuient la construction de ce site pour y enfouir leurs propres déchets radioactifs.

En outre, les appels irresponsables lancés par une série d'acteurs politiques ukrainiens en faveur de la mise au point d'armes nucléaires, voire de l'utilisation de telles armes, ne sont pas passés inaperçus. Même si nous savons bien que ces intentions n'ont rien de réaliste, le fait qu'elles viennent de l'élite ukrainienne est particulièrement édifiant.

Ainsi, les États Membres de l'ONU doivent être préoccupés non par les fables que véhiculent les autorités ukrainiennes mais par l'émergence en Europe orientale d'un important foyer d'instabilité qui compromet la sécurité de l'ensemble du continent eurasiatique. Cette menace est d'autant plus grave que Kiev a aujourd'hui entre les mains une infrastructure extrêmement dangereuse qui avait été mise en place dans un État politiquement stable et développé.

Nous saisissons cette occasion pour appeler de nouveau l'attention des États Membres sur la déclaration relative au trentième anniversaire de la tragédie de Tchernobyl et aux mesures prises pour assurer la sécurité nucléaire en Europe, adoptée le 15 avril 2016 par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 97 de l'ordre du jour de sa soixante-dixième session, et du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Churkin